

DCC-1513 Ordres juridiques autochtones et droit foncier

Nom du professeur(e) à venir

Automne 2024

Description du cours

Étude du rapport avec la terre et les êtres vivants dans divers ordres juridiques autochtones et dans le droit étatique. Introduction au droit des biens et au droit des ressources naturelles en droit québécois.

Objectif du cours

Les objectifs du cours sont :

- Démontrer des connaissances juridiques de base liées au droit foncier.
- Appliquer les modes de transmission des connaissances autochtones en adoptant une approche pédagogique expérientielle et holistique pour enseigner les ordres juridiques.
- Mener des recherches sur la coexistence des ordres juridiques autochtones et allochtones pour identifier les défis, enjeux et pratiques liés à l'actualisation des lois autochtones.
- Communiquer les concepts liés aux ordres juridiques autochtones et étatiques à des audiences variées en utilisant différents media.

Méthode d'enseignement

Les cours se donneront en français sous forme de cercle de parole avec une composante magistrale pour introduire les concepts. Les apprenants sont amenés à participer activement en complétant la lecture préalable et en proposant des questionnements et des réflexions.

Méthode d'évaluation

Les modes d'évaluation sont les travaux pratiques et les examens « maison » complété par une présentation orale et la participation. La présence au cours et la lecture des textes assignés aux différentes séances est nécessaire pour la réussite de ces épreuves

Principaux instruments de travail

Code civil du Québec.